



October 31, 2017

HON. SERGE ROUSSELLE Q.C.  
Minister  
Environment and Local Government  
Marysville Place, P. O. Box 6000  
Fredericton, NB, E3B 5H1  
serge.rouselle@gnb.ca

**Cher Ministre**

**Nous vous remercions de nous avoir invités à commenter votre stratégie de gestion de l'eau**

SWWAT est une communauté de résidents saisonniers et à temps plein qui peuplent le littoral du détroit de Northumberland, de Shediac à Port Elgin. Ils sont très préoccupés par la contamination fécale des eaux côtières bordant les plages publiques et par la destruction des terres humides côtières, des rivières et des cours d'eau qui se jettent dans la baie de Shediac et le détroit de Northumberland. Beaucoup de ces problèmes sont connus par le gouvernement depuis plus de vingt ans. Ce sont des problèmes qui affectent la santé et la sécurité des résidents et des visiteurs de notre communauté. Ils ont également une incidence sur notre pêche. L'objectif de SWWAT est d'informer le gouvernement et de vous encourager à agir dès maintenant pour corriger les problèmes actuels et prévenir les problèmes futurs.

## **INTRODUCTION**

Pour donner un contexte à nos commentaires, nous posons la définition de «stratégie» comme un plan visant à réaliser un futur désiré ou la réalisation d'un objectif. L'eau propre est essentielle à la vie humaine. Il est également essentiel à une industrie touristique prospère et à une pêche saine. Les zones humides fournissent des services importants aux communautés côtières, notamment la filtration des eaux de ruissellement et l'absorption des eaux de crue. Le développement effréné et l'invasion de surfaces imperméables qui menacent d'étouffer les terres humides d'importance provinciale sont inacceptables. Des inondations catastrophiques à Houston, au Texas, montrent clairement les dommages qui peuvent être causés à une communauté lorsqu'elle ne respecte pas la valeur de ses zones humides.

Nous croyons qu'une stratégie sur l'eau pour le Nouveau-Brunswick devrait se développer à partir d'une base qui comprend:

- La reconnaissance du changement climatique comme une réalité actuelle qui contribue à l'augmentation de l'eau de mer; événements météorologiques catastrophiques, ondes de tempête et inondations côtières.
- La reconnaissance de l'eau comme un élément essentiel de la vie.
- Reconnaissance de la valeur des terres humides pour l'habitat humain et faunique.
- Reconnaissance de la valeur des zones humides en ce qui concerne les inondations et le ruissellement des eaux pluviales
- Une prépondérance claire de l'environnement - les zones humides réglementées, les terres humides d'importance provinciale, les lacs intérieurs, les rivières, les cours d'eau et les eaux souterraines lorsqu'ils sont confrontés au développement.

Ce n'est pas une politique. Ce n'est pas une réglementation et ce n'est pas une stratégie. Le SMEET estime en outre que le Règlement de 2002 sur la classification des eaux et la Politique de conservation des terres humides de 2002 constituent d'excellents points de départ pour une stratégie moderne de gestion de l'eau pouvant servir de référence pour la réglementation et la gestion de l'eau.

Le ministre fait référence à une consultation publique auprès de plus de 250 personnes qui a eu lieu au cours des douze derniers mois. Un thème récurrent de ces consultations était la nécessité d'équilibrer les priorités de la gestion de l'eau avec le développement. Le projet de stratégie sur l'eau contient un certain nombre de références à la protection de l'eau potable et à la préservation de la santé de l'écosystème, mais il n'essaie pas d'établir la prépondérance pour l'environnement; la protection de l'eau potable, des eaux côtières (pour la baignade récréative et la pêche commerciale), des écosystèmes ou des zones humides lorsqu'ils sont confrontés à un développement commercial, industriel, récréatif ou résidentiel. La SMEET croit que la prépondérance doit être un élément essentiel de l'équilibre entre une stratégie de gestion de l'eau au Nouveau-Brunswick et le développement commercial et résidentiel.

#### **OBJECTIF D'UNE STRATEGIE DE L'EAU**

Le projet de stratégie de l'eau définit son objectif comme étant "de nous aider à mieux comprendre l'état des ressources en eau du Nouveau-Brunswick". Cela ressemble à un projet de recherche plutôt qu'à une stratégie. Le projet de stratégie de l'eau "n'est pas une initiative autonome" et il ne s'agit pas d'une stratégie de gestion de l'eau axée sur l'avenir. SMEET estime que les "défis émergents" sont les défis actuels et non une hypothèse académique ou une vision de l'avenir. Pour protéger nos ressources en eau, nous avons besoin d'un inventaire des sources d'eau potable communautaires, d'une évaluation de la qualité de l'eau par source en fonction de leur importance pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Pour protéger nos terres humides, nous avons besoin d'un inventaire cartographié et délimité des zones humides à la fois réglementées et provinciales au Nouveau-Brunswick, en fonction de leurs capacités défensives en cas d'événements météorologiques catastrophiques, d'ondes de tempête, d'élévation du niveau de la mer, tsunamis. La qualité de l'eau est si importante pour la vie et l'économie du Nouveau-Brunswick qu'elle doit être gérée par un seul organisme de qualité de

l'eau appuyé par un mandat législatif, une réglementation rigoureuse et une application rigoureuse.

## ÉNONCÉ DE VISION

Le projet de stratégie de gestion de l'eau propose un énoncé de vision: «La qualité de l'eau du Nouveau-Brunswick sera protégée et gérée de manière à assurer sa qualité et sa disponibilité pour les générations futures». Ceci n'est pas une déclaration de vision. Un énoncé de vision serait «un Nouveau-Brunswick avec un approvisionnement sûr et sécuritaire en eau potable protégée par la prépondérance, la législation, des règlements rigoureux et un régime d'application rigoureux, un Nouveau-Brunswick où les terres humides, les rivières et les cours d'eau qui se vident dans le détroit de Northumberland sont protégés par la primauté en matière de développement, par la législation, des

règlements rigoureux et un régime d'application sévère, un Nouveau-Brunswick qui borde les eaux côtières réglementées sans danger pour la baignade récréative et abrite une pêche dynamique.

PRINCIPLES	Projet de stratégie de l'eau	Modification suggérée
Importance	L'eau est une ressource vitale pour toute la vie, donc la santé humaine et des écosystèmes sera prioritaire lors de la prise de décisions affectant l'eau	L'eau propre est essentielle à la vie.
Durabilité	Les décisions concernant l'eau prendront une vision à long terme, seront éclairées par des données scientifiques et prendront en compte le potentiel d'impacts sur les droits ancestraux et issus de traités.	La protection de l'eau du Nouveau-Brunswick, tant en eau douce que côtière, est primordiale pour le développement
Préservation	L'eau sera utilisée à bon escient et ne sera pas gaspillée	La préservation de l'eau propre est essentielle à la vie
Intendance partagée	Les Néo-Brunswickois auront un rôle à jouer dans la gestion et la protection des eaux du Nouveau-Brunswick.	Chaque Néo-Brunswickois est responsable de la protection de l'eau et des terres humides dans la province
Transparence et responsabilité	Les informations relatives à l'eau seront partagées et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie seront signalés.	La qualité de l'eau sera suivie régulièrement et partagée avec le public

<p>Changement climatique</p>		<p>Le changement climatique est une réalité. Les eaux plus chaudes et la fonte des calottes glaciaires créent des phénomènes météorologiques catastrophiques, une élévation du niveau de la mer, des ondes de tempête et des inondations.</p>
------------------------------	--	---

**Objectif 1: Comprendre et partager les connaissances sur l'eau.** SMEET estime que la première priorité pour comprendre l'eau est la création d'une base de données incluant: i) l'emplacement de toutes les sources d'eau potable importantes; ii) la cartographie et la délimitation des milieux humides d'importance provinciale; drainant dans le détroit de Northumberland; iv) les normes de qualité de l'eau pour la consommation d'eau, la baignade récréative et l'habitat pour le poisson (v) régime de surveillance et de déclaration de la qualité de l'eau - emplacements, calendrier, fréquence, signes avant-coureurs (vi) évaluation de la vulnérabilité de la qualité de l'eau aux changements climatiques, élévation du niveau de la mer et inondations. La préservation des sources d'eau propre.

**Objectif 2: Protéger l'eau potable.** L'eau propre est essentielle à la vie. L'accès universel à de l'eau potable ou à de l'eau potable améliorée pouvant être consommée sans danger pour la préparation des aliments, sans risque pour la santé humaine ou animale, doit être la première priorité de la gestion de l'eau au Nouveau-Brunswick. Les puits d'eau potable doivent être identifiés et cartographiés. Aucun développement qui met l'eau potable en danger ne devrait être autorisé dans la province. La protection des sources d'eau potable est dans l'intérêt public et doit remplacer les droits de propriété foncière privée ou les droits d'utilisation de l'eau relatifs aux puits, aux rivières et aux lacs. Les analyses de la qualité de l'eau doivent être obligatoires et non conformes aux recommandations ou aux directives. Les analyses de la qualité de l'eau doivent être signalées à un organisme central de collecte de données, partagées publiquement et surveillées au moins deux fois par an.

**BUT 3: Préserver les écosystèmes aquatiques et l'eau dont ils dépendent.** Les lacs, les rivières, les terres humides, les zones côtières et les eaux du Nouveau-Brunswick doivent être protégés pour assurer leur santé, leur résilience, leur diversité biologique et leur accessibilité, sans danger pour la baignade récréative et la pêche. Pour assurer leur protection, les lacs, les rivières, les zones humides, les zones côtières et les eaux doivent être cartographiés, délimités et priorisés en fonction de leur importance provinciale. Les données cartographiques doivent être continuellement mises à jour et mises à la disposition du public et appuyées par un solide régime de réglementation et de gouvernance appuyé par un pouvoir législatif et un programme d'éducation publique pour rappeler continuellement au public ses obligations en matière de protection de nos lacs, rivières, milieux humides, les zones côtières et les eaux.

Le projet de stratégie de l'eau fait référence à un groupe de travail qui a élaboré des recommandations qui éclaireront la stratégie. Nous supposons qu'il s'agit du Groupe des quinze qui a été créé en janvier 2017. Nous comprenons que leurs recommandations ont été diffusées le 2 octobre, mais il n'y a aucun signe évident qu'elles ont été incorporées dans le projet de stratégie actuel.

Le projet de stratégie de l'eau fait référence à diverses initiatives de bassins versants telles que la Stratégie de la biodiversité et le Protocole de surveillance de l'eau pour la plage Parlee, mais rien n'indique comment elles fonctionnent ensemble dans un but commun. SMEET croit qu'une saine stratégie de l'eau irait de pair avec un protocole d'utilisation des terres pour la province qui respecterait la qualité et l'intégrité des lacs, des rivières, des terres humides, des zones côtières et des eaux.

Le SMMET soutient les points d'action 12 et 15 dans le cadre des actions de l'objectif 3. En supposant que le groupe de travail créé en mars 2017 a présenté ses recommandations (mesure 12) concernant la gestion de la qualité des eaux de surface dans la province, nous nous demandons pourquoi une «approche réglementaire renouvelée» n'a pas été incluse dans le projet de stratégie. En ce qui concerne le point 15 de l'action, nous nous demandons également où se trouve la politique relative aux débits d'eau environnementaux dans le projet de stratégie sur l'eau.

Le point d'action 20, sous l'objectif 3, fait référence à une évaluation des exigences réglementaires pour les zones protégées côtières désignées. SMMET croit que le temps est passé pour une évaluation. Nos zones côtières sont assiégées par les promoteurs, certaines sans scrupules. Nous exigeons maintenant la protection réglementaire des zones humides d'importance provinciale et des zones côtières réglementées.

Le point d'action 21, sous l'objectif 3, fait référence à un programme de surveillance des eaux récréatives pour le réseau des parcs provinciaux. Nous sommes d'accord, mais nous croyons que cette mesure devrait être plus explicite en déclarant que le programme de surveillance des eaux récréatives respecte ou dépasse les normes nationales de mesure, notamment en ce qui concerne le calendrier, la fréquence, les emplacements stratégiques, l'analyse rapide et la assurer la sécurité publique.

**OBJECTIF 4: Travailler en coopération.** La province reconnaît que tous les Néo-Brunswickois ont un intérêt dans la protection et la gestion de l'eau et ont des responsabilités à l'égard de sa garde. Les gouvernements fédéral, provincial et local, les Premières nations, les intervenants et le public doivent travailler en collaboration pour mieux protéger et gérer les eaux du Nouveau-Brunswick.

SMEET compare cette déclaration à la maternité. Tout le monde accepte le principe, mais la réalité exige le leadership du gouvernement, la protection des règlements et le pouvoir et l'autorité légiférée de l'application pour les faire fonctionner dans l'intérêt public. L'auto-surveillance ou la discrétion ministérielle est inacceptable lorsqu'il s'agit

de protéger les plans d'eau, les cours d'eau, les bassins versants et les zones humides d'importance provinciale.

Le SMEET convient qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage le public à la préservation de la qualité de nos plans d'eau et des services de nos milieux humides. Il est nécessaire que le public comprenne mieux la nature essentielle de l'eau propre pour la vie humaine et la vie sauvage. Il est nécessaire de sensibiliser le public aux lois et règlements concernant la protection des plans d'eau et des services importants des zones humides et il est impératif de réglementer les plans d'eau, les eaux réglementées et les zones humides d'importance provinciale et de les faire respecter.

**OBJECTIF 5: Mettre en oeuvre la stratégie de l'eau.** La version préliminaire de la Stratégie décennale sur l'eau (présumée) identifie des mesures conçues pour répondre aux défis auxquels la province est confrontée. Il ne fixe pas d'objectifs clairs et mesurables. Selon le projet de stratégie de l'eau, les progrès des actions stratégiques seront mesurés, mais on ne sait pas exactement à quoi ils seront mesurés. SWWAT est d'accord que la stratégie de l'eau doit rester actuelle mais elle doit d'abord devenir une véritable stratégie. Une stratégie de l'eau n'est pas une liste de souhaits, c'est un plan complet pour atteindre des objectifs et des objectifs mesurables.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES

En février 2016, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a amorcé un processus d'engagement avec les intervenants, le public et d'autres ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour partager l'information sur la façon dont l'eau est protégée et gérée dans la province dans le but améliorer et planifier pour l'avenir. Un document de travail intitulé Travailler ensemble pour bâtir une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick a été créé dans le but de susciter la conversation sur les sujets liés à l'eau les plus importants pour les Néo-Brunswickois.

Après la publication du document de travail, une série d'ateliers et de journées portes ouvertes ont eu lieu à Grand-Sault, à Bathurst, à Miramichi, à Moncton, à Saint John et à Fredericton. Les soumissions en ligne ont également été acceptées sur le site Web du ministère.

Catégories des Répondants	Soumissions par catégories
Affaires/Industries	12
Organisation non-gouvernementale	50
Membres du Publique	101
Consultants	9

Communautés (Municipalites, Service District Locaux, Commission de Service Régional	29
Gouvernement du NB	48
Institutions (Universités et Collèges	2
Gouvernement Fédéral	1
<b>Total de Répondants</b>	<b>252</b>

**Les personnes interrogées ont déclaré que les besoins de la nature et de l'homme ne devraient pas être compromis et que l'environnement ne devrait pas prendre le dessus sur le développement.** Lorsque les objectifs environnementaux et économiques sont en conflit, l'environnement devrait avoir une importance primordiale.

Les répondants ont recommandé que le gouvernement s'assure que la stratégie de l'eau incorpore les principes de gestion écosystémique pour assurer des progrès constants vers les objectifs de durabilité qui lient la gestion de l'eau aux processus de planification de l'utilisation des terres (par exemple, pour empêcher la perte continue des zones humides).

Les répondants ont identifié d'autres défis, notamment: des lacunes dans les données disponibles, par ex. manque de surveillance et de cartographie des zones humides; le manque de données de base permettant de mesurer le changement; manque de données sur la consommation d'eau, absence de normes claires de qualité de l'eau, manque d'information sur la qualité et la distribution des eaux souterraines ...

Les répondants ont identifié des priorités de recherche et d'information, notamment: une évaluation de l'impact des activités industrielles et commerciales sur la qualité de l'eau; une meilleure compréhension des fonctions des zones humides; l'élaboration d'un inventaire provincial des sources d'eau souterraine; les liens entre les eaux de surface et les eaux souterraines; la nécessité d'une cartographie LiDAR des cours d'eau, des zones humides, des plaines d'inondation et des lois / règlements sur la protection des eaux souterraines et des zones humides et d'un régime d'EIE plus fort.

**La nécessité d'une meilleure réglementation soutenue par l'autorité législative de l'application était un thème récurrent chez les répondants.** Ils s'inquiètent de la protection des cours d'eau et des marécages et favorisent une réduction du nombre de permis d'altération des cours d'eau et des terres humides et préconisent une restauration lorsqu'un permis n'a pas été délivré et que les terres humides ou les cours d'eau ont été modifiés sans permis. Ils comprennent qu'une mise en application efficace exige un pouvoir législatif et qu'il est peut-être absent au Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la protection de l'eau et des terres humides.

Les répondants s'inquiétaient de l'utilisation excessive de l'eau (rivières, terres humides et aquifères asséchées), du remplissage pour faciliter la construction résidentielle, de l'absence de stratégie de gestion des terres humides, du développement près des cours d'eau et des terres humides, les dangers pour les poissons et la faune causés par des véhicules tout-terrain lourds et la pollution causée par les déversements et le ruissellement des eaux pluviales.

**Les personnes interrogées pensent qu'une nouvelle stratégie sur les zones humides doit rééquilibrer la protection de l'environnement et le développement pour favoriser l'environnement.** Ils croient que l'assurance contre les inondations encourage le développement résidentiel dans les plaines inondables. Ils encouragent davantage la planification communautaire et la suspension de l'assurance pour dissuader le développement. Ils croient que les inondations et la gestion des plaines inondables sont un problème en temps réel en ces temps de changement climatique, d'élévation du niveau de la mer, d'ondes de tempête et de phénomènes météorologiques catastrophiques.

Les répondants appuient le besoin d'une meilleure éducation publique sur les normes d'eau, la protection de la qualité de l'eau, la nécessité de conserver l'eau, la valeur des terres humides et la prépondérance de la protection de la qualité de l'eau.

Les répondants ont exprimé des préoccupations au sujet de la surutilisation et de la déshydratation des terres humides, des cours d'eau, des rivières et des aquifères. De nombreux chantiers de construction de maisons le long de la rivière Saint-Jean ont été autorisés à construire de grands murs de soutient pour permettre la construction de maisons au-dessus de l'eau et / ou de grandes quantités de remplissage pour prolonger les berges.

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Monsieur le ministre, avec le plus grand respect, ce n'est pas une «stratégie de gestion de l'eau». C'est un plan d'action hybride et un rapport de processus. C'est un plan de travail provisoire sans but ou engagement clair. C'est aussi un rapport de processus, mais sans référence à des objectifs ou des échéanciers précis. Le projet de stratégie de gestion de l'eau n'a pas de date limite précise. Beaucoup de ses actions sont édulcorées par un langage vague, par exemple: Action 4. "Améliorer" les réseaux, Action 5. "Maintenir un dialogue" ou Action 12. "Développer une approche". Ce ne sont pas des stratégies, c'est du verbiage.

Les ressources en eau du Nouveau-Brunswick sont attaquées par les engrais industriels et les pesticides (agriculture et foresterie); les systèmes inadéquats d'évacuation des eaux usées, les exportations d'eau embouteillée et l'empiétement du développement commercial et résidentiel, y compris les saisonniers et les terrains de camping. Les eaux réglementées le long de la côte sud-est du détroit de Northumberland sont périodiquement contaminées et souvent dangereuses pour la baignade et la pêche récréatives. Il est essentiel pour la santé et la sécurité des



résidents et des visiteurs que les sources de contamination soient identifiées et rapidement atténuées.

Une stratégie de gestion de l'eau devrait débiter par une analyse de situation franche comprenant un examen du règlement de 2002 sur la classification des eaux du Nouveau-Brunswick et la Politique de conservation des terres humides de 2002 et des recommandations sur la façon de les améliorer ou de les actualiser. Une stratégie de gestion de l'eau devrait poser des objectifs à long terme et des objectifs clairs soutenus par des plans d'action stratégiques et tactiques.

## **RECOMMANDATIONS**

1. Reformuler la stratégie de gestion de l'eau afin d'inclure des objectifs clairs et mesurables avec des stratégies et des échéanciers pour atteindre ses objectifs. Lorsque vous planifiez l'avenir, vous avez une liste de réalisations potentielles. Ce sont des objectifs. Les étapes spécifiques que vous prenez pour atteindre ces réalisations sont vos objectifs.
2. Préface à la stratégie de gestion de l'eau avec une analyse objective de la stratégie de gestion de l'eau 2002 du Nouveau-Brunswick et une reconnaissance du changement climatique en ce qui concerne l'élévation de l'eau de mer, les inondations côtières, les ondes de tempête et le ruissellement de l'eau pendant une tempête.
3. Créer une base de données en ligne avec un inventaire complet des sources d'eau potable au Nouveau-Brunswick, leur importance en termes de taille, d'emplacement, d'accessibilité, de gestion, de qualité évaluée et d'intérêt public. La base de données devrait également contenir une cartographie détaillée et des délimitations de tous les milieux humides réglementés et des terres humides et des estuaires côtiers « importants sur le plan provincial ». Les ressources en eau potable et côtières doivent être classées par ordre de priorité en fonction de la qualité de l'eau, de la taille et de l'importance de l'actif en ce qui concerne l'eau potable, la baignade récréative et la pêche. La cartographie et les délimitations des terres humides devraient être incluses dans la base de données et classées par ordre de priorité en fonction des services d'absorption et de filtration des eaux de crue qui répondent à l'élévation de l'eau de mer, aux inondations côtières et aux tempêtes.
4. Établir des normes scientifiques de qualité de l'eau à l'égard de l'eau potable et des eaux côtières pour la baignade récréative et la pêche.
5. Assurer une eau accessible, sûre et suffisante pour la boisson et à d'autres fins, y compris les utilisations et les valeurs industrielles, récréatives, patrimoniales, culturelles et spirituelles.
6. Consolider toutes les lois relatives à l'eau (y compris les évaluations d'impact environnemental, les modifications des terres humides et des cours d'eau, une loi sur la protection des terres humides, etc.) dans une seule stratégie de gestion de

l'eau soutenu par un régime de réglementation solide doté de tous les pouvoirs législatifs avec l'autorité d'exécution.

7. Établir des objectifs et des priorités en matière de gestion de l'eau pour protéger les terres humides et les bassins versants de la province tout en soutenant le développement économique durable et en veillant à ce que les Néo-Brunswickois comprennent la valeur de l'eau pour leur économie et leur qualité de vie.
8. Déclarer tous les terres humides d'importance provinciale, les sources d'eau et les estuaires côtiers comme des biens publics avec la protection totale et sans entrave de la législation, de la réglementation et de l'application des lois provinciales.
9. SMMET convient qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage le public à la préservation de la qualité de nos plans d'eau et des services de nos milieux humides. Il est nécessaire que le public comprenne mieux la valeur de l'eau propre pour la vie humaine et la valeur des écosystèmes pour l'habitat faunique. Il est nécessaire de sensibiliser le public aux lois et règlements concernant la protection des plans d'eau, des cours d'eau, des eaux côtières, des zones humides importantes et de leurs services d'atténuation et de filtration des crues avec l'autorité légale d'appliquer ces règlements.
10. Veiller à ce que les Néo-Brunswickois aient les connaissances, les outils et la motivation nécessaires pour mettre en œuvre des mesures qui assureront l'approvisionnement en eau potable de la province tout en maintenant ou améliorant la gestion des ressources en eau et des terres humides de la province.

En terminant, les membres de SMMET soulignent respectueusement l'importance d'une action délibérée pour protéger la santé et la sécurité des eaux, des bassins versants et des zones humides dans l'intérêt public. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous fier aux lignes directrices et à la discrétion ministérielle pour protéger notre eau et protéger nos milieux humides. Nous devons établir la primauté de l'eau et des terres humides par rapport au développement et nous devons protéger nos sources d'eau et nos terres humides par des règlements et des stratégies d'application de la loi solides.

Merci

---

Tim Borlase, President Red Dot Association

---

Anne Young, Cap Brulé Quest

Don LeBlanc, Cap Brulé East

Natasha Bell, Cape Pele

P.S. Enclosed you will also find a Petition signed by nearly 700 people at the Shediac Market this summer.

For further information, contact:  
Arthur Melanson (506) 532-4688  
Natasha Bell (506) 233-0720